



Les Amis des Allées

Maison des Associations
2, rue des Corroyeurs
BP X9
21068 Dijon Cedex

www.lesamisdesallees.fr

A Monsieur André Gervais,
Adjoint chargé de l'équipement urbain,
de la circulation et des déplacements.
Mairie de Dijon.

Copie : Mme Colette Popard
Bureau Amis des Allées

Dijon, le lundi 11 mars 2013

Objet : Sécurité routière dans le secteur Chevreul-Parc-Schuman-Chancenotte et demi-lune Wilson, cotés impairs.

Monsieur,

De longue date, les relations avec vos services et vous-même ont permis d'éclairer certains points de circulation routière dans notre secteur.

En particulier, votre courrier du 14 mai 2012 apportait certains éléments positifs.

Cependant,

- de multiples accidents récents,
- des difficultés de traversées tant des piétons que des cyclistes sur certains points précis,
- des incivilités à endiguer,
- et l'évolution de l'urbanisme envisagée,

nous conduisent à vous établir ce nouveau dossier avec propositions en termes de sécurité routière sur notre quartier.

Nous espérons ainsi contribuer à l'amélioration de la situation au profit de tous les riverains et usagers du secteur, tout en reprenant contact avec vos services via ce document.

Après réception de ce dossier, et analyse de vos services, nous solliciterons à votre égard un échange sur ces différents points au cours d'une réunion à envisager entre nous.

Restant bien entendu à votre disposition pour tout élément lié à ce dossier, recevez, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe Privat, Président des Amis des Allées.

Pour toute correspondance liée à ce dossier, pour une meilleure réactivité,
Merci de faire réponse à :

Philippe Privat, Amis des Allées,

33, E, cours du Général de Gaulle,

21000, Dijon Tél. : 09 63 65 96 35 et 06 08 62 43 57.

Mail : alphil33@orange.fr et site Internet www.lesamisdesallees.fr

Amis des Allées, mars 2013.
Réflexions et propositions quant à la sécurité routière
dans le secteur Chevreul-Parc-Schuman-Chancenotte
et demi-lune Wilson, côté impairs.

1. Carrefour Schuman-Chevreul-Cours du Parc.

Certes, fin 2013, la Lino devrait alléger la circulation sur l'axe Chevreul-Schuman. Par ailleurs, votre courrier du 14/05/2012, et le mail de vos services en date du 01/01/2012, apportaient un certain nombre d'éléments sur lesquels nous souhaitons revenir :

- Les deux accidents matériels, importants, des 4 et 6/01 derniers démontrent à eux seuls le risque accidentogènes de ce carrefour, dans le contexte des tourne-à-gauche (concernés dans les 2 cas cités).

- Le temps de passage des piétons (et cyclistes dans une moindre mesure car plus rapides) se situent toujours, voire à nouveau, d'après nos récents relevés (les 06/01 de 10h15 à 10h30 et 07/01/2013 de 12h à 12h30), à 12", avec une pointe exceptionnelle à 16 puis 17" le 07/01.

Dès ce temps écoulé, les automobiles se présentent devant le passage protégé.

Pour ces deux points, nous souhaitons poursuivre notre réflexion, avec l'expertise de vos services.

Nos propositions seraient alors :

→ Tourne-à-gauche : sur le Cours du Parc, dans les deux sens, envisager la distinction des deux files existantes avec l'une allant tout droit, l'autre allant à gauche. Le marquage au sol serait alors réalisable bien en amont du carrefour. Il n'y aurait pas confusion avec le marquage à l'indonésienne de l'axe Schuman-Chevreul.

Enfin, cette organisation serait logique avec la réalité "terrain" puisque dans les deux sens une seule file de voiture n'est disponible à la circulation une fois le carrefour franchi (cf. plan ci-dessous).



→ Temps de passage piétons : à l'exception des joggeurs et cyclistes, nul ne peut franchir ce carrefour avec 5 voies de circulation + le terre-plein central dans une fourchette de 12 à 17".

Il est nécessaire de reconsidérer cette organisation afin de garantir la sécurité des piétons avec un temps de passage acceptable pour tous, piétons et automobilistes. A tester sur place si nécessaire après analyse de vos diagrammes informatiques.

A noter sur ce secteur la fréquentation régulière de personnes âgées et de jeunes enfants, à vitesse de déplacement réduite.

La régulation que vous évoquez sur le carrefour Longvic-Schuman est autant nécessaire sur l'axe Chevreul-Schuman tant les files d'attente s'accumulent à certaines heures à l'entrée du Bd Schuman en provenance de la rue Chevreul.

NB. : A l'heure où la Ville de Dijon milite pour les déplacements doux (tram, vélo, piétons...), il nous paraît indispensable de reconsidérer l'organisation de ce carrefour, peu modifié depuis l'éventuel tunnel de vos prédécesseurs des années 1970.

Le contexte a considérablement changé, ce carrefour doit évoluer.

Les interventions de M. le Maire, en réunions budgétaires 2013, vont dans ce sens.

Il a évoqué, dans le cadre de "Dijon, Ville Amie des Aînés", les piétons, et, en particulier, *"la sécurisation de cette forme de déplacements, et la sécurisation des passages protégés"*.

2. Périmètre Schuman-Deroye-Chancenotte-Longvic.

21. Le traçage au sol d'un zébra en 2012 a eu un double effet : limiter, pour une part insuffisante à ce jour, le nombre d'infractions, et accélérer la vitesse des contrevenants récalcitrants (*"Je suis en infraction, alors je fais vite pour ne pas être pris !..."*). Par ailleurs, la promotion immobilière Chancenotte a débuté, alors qu'en sera-t-il quand la circulation aura atteint un niveau bien supérieur dans la rue Chancenotte ? Le risque de collision sera accru au carrefour Deroye-Chancenotte (+ 20 à 30 voitures sur le secteur en cul-de-sac).

→ Le zébra démontre ses limites, une entrave plus forte paraît indispensable afin de stopper ces infractions, entrave située juste à l'entrée de la rue Deroye en direction de la rue Chancenotte (bornes ou autres limiteurs).

22. Evacuation de la rue Chancenotte vers la rue de Longvic.

A l'arrivée des habitants de la promotion immobilière en cours, le trafic automobile issu de la rue Chancenotte sera largement amplifié (+20 à 30 voitures "résidentes").

→ Cette promotion immobilière sera-t-elle accompagnée de dispositifs particuliers de la part de vos services pour garantir une certaine fluidité sur le secteur. Comment sortir aux heures de pointe sur la rue de Longvic, tant pour aller sur Longvic que pour se diriger vers la ville ?

23. Face au débouché Chancenotte sur la rue de Longvic, plusieurs rues débouchent sur celle-ci (Jardiniers, R. Estienne, C. Abrioux, Bluets, Berthelot, P. Curie, H. Barbusse, Marguerites).

Toutes sont dotées de balises de priorité, ce qui empêche toute sortie aux heures de pointe, ô combien difficile sur cet axe.

→ Peut-on revenir à un régime de priorité à droite sur toutes ces rues afin de fluidifier la circulation des riverains ?

3. Secteur cours du Parc-Passage du Parc-Longvic.

(du carrefour Schuman-cours du Parc à la rue de Longvic, via le Passage du Parc)

Cette voie de circulation comporte plusieurs éléments d'insécurité.

La présence de nombreux écoliers-lycéens, d'une maison de retraite (fortes attentes de celle-ci), conjuguée à une réelle fluidité de circulation, avec vitesse souvent inadaptée, avec infractions récurrentes dans le Passage du Parc, et enfin l'absence de passage protégé piétons proche du Parc de La Colombière, nous engageant à vous faire part de quelques propositions :

→ Mise en place d'une zone 30 sur cette portion très attractive par la présence du Parc de La Colombière, afin d'en limiter la vitesse usuelle largement supérieure à 50 km/h. Les jours d'affluence, ce secteur est un véritable parking jusqu'au carrefour. Une réflexion de mise de renforcement de la sécurité routière-piétons est indispensable.

→ Mise en place d'un passage protégé sur la demi-lune d'entrée du Parc de La Colombière afin d'en sécuriser la circulation piétonne (cf. intervention du M. le Maire en réunions budgétaires citées précédemment quant au passage protégé dans le cadre de Dijon Ville Amie des Aînés),

→ Installation, à l'instar d'autres quartiers de Dijon, d'une caméra de vidéo-surveillance sur cette demi-lune avec gestion, entre autres, des infractions relevées régulièrement sur le Passage du Parc.

→ Et, comme demandé plusieurs fois en commissions de quartier (antérieures à 2012), porter à la connaissance des chauffeurs routiers que la direction "cours du Parc vers Colombière" est une impasse, ceci par le panneau réglementaire "impasse" existant dans le code de la route. Cet affichage éviterait à de nombreux véhicules lourds de devoir faire un demi-tour difficile sur la demi-lune car ne pouvant passer dans le Passage du Parc.

4. Demi-lune Wilson, côté impairs.

Afin de réduire leur temps d'attente aux feux tricolores de la place Wilson, au débouché du cours du Général de Gaulle en direction de la rue de Longvic, certains automobilistes franchissent la voie bus à l'entrée du parking de la demi-lune, longent les immeubles puis rejoignent alors la rue de Longvic face au restaurant, alors sans contraintes de signalisation (cf. plan ci-après).

Tout ceci se réalise parfois à une vitesse inadaptée (quand on se sent en "infraction", on cherche à faire vite...)

Les riverains ressentent une insécurité évidente, les voies de circulation du parking ne sont pas faites pour ce type d'exercice.

→ La verbalisation serait certainement un début de solution, l'installation de coussins berlinois ou autres équipements de limitation de vitesse en serait une autre, enfin, une signalisation coordonnée avec le feu de la place serait peut-être la solution ultime ?

